

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## relative au permis d'aménager du projet d'extension de la ZA Saint Eustache soumis à étude d'impact systématique

Par Arrêté n° 2021-68 du 16 Février 2021, le Président de Couesnon Marches de Bretagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de lotissement relatif à l'extension de la ZA Saint Eustache, situé sur la commune de MAEN ROCH et d'une superficie d'environ 15 ha, soumis à étude d'impact de façon systématique. L'autorité responsable du projet soumis à enquête publique, est la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne, ZA Saint Eustache, Saint Brice en Coglès, 35460 MAEN ROCH, 02.99.97.71.80, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Monsieur Jean-Charles BOUGERIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes.

L'enquête publique se déroulera au siège de Couesnon Marches de Bretagne et à la Mairie de MAEN ROCH (Saint Brice en Coglès) **du mercredi 10 mars à 9h00 au vendredi 09 avril 2021 à 17h00.**

Les pièces du dossier d'enquête sont tenues à la disposition du public :

- A la mairie de MAEN ROCH (Saint Brice en Coglès), aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi et mercredi : 14h-17h30, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30, samedi : 9h-12h ;
- Au siège de Couesnon Marches de Bretagne, uniquement sur RDV, conformément au protocole sanitaire, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le public peut faire part de ses observations :

- En les consignnant sur les registres d'enquêtes disponibles en mairie et au siège de Couesnon Marches de Bretagne,
- En écrivant au commissaire enquêteur à l'adresse postale de Couesnon Marches de Bretagne, BP22, 35460 Maen Roch, en précisant la mention « enquête publique relative au permis d'aménager de la ZA Saint Eustache soumis à étude d'impact » et « à l'attention du commissaire enquêteur »
- En écrivant au commissaire enquêteur à l'adresse électronique dédiée : [enquete-publique-2362@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2362@registre-dematerialise.fr)
- En les consignnant sur le registre dématérialisé créé sur le site [www.registre-dematerialise.fr/2362](http://www.registre-dematerialise.fr/2362)

Le commissaire enquêteur assurera 2 permanences et recevra le public au siège de Couesnon Marches de Bretagne selon les modalités suivantes :

- Le mercredi 10 mars 2021 de 9h00 à 12h00 ; Le vendredi 9 avril 2021 de 14h00 à 17h00 (heure de fin d'enquête).

L'accueil du public se fera dans le respect des gestes barrières et le respect de la distanciation physique.

De plus, le commissaire-enquêteur assurera 2 permanences téléphoniques de 2h :

- le mercredi 10 mars 2021 de 14h à 16h ; le vendredi 9 avril 2021 de 10h à 12h.

Les personnes sont invitées à appeler l'accueil de Couesnon Marches de Bretagne au **02.99.97.71.80**, l'appel sera transféré au commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet de Couesnon Marches de Bretagne ([www.couesnon-marchesdebretagne.fr](http://www.couesnon-marchesdebretagne.fr)) et dans le registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr/2362](http://www.registre-dematerialise.fr/2362))

En raison de la situation sanitaire, l'ensemble des remarques seront regroupées sur le registre dématérialisé afin que le plus grand nombre puisse en avoir connaissance. Une copie de ces observations pourra être délivrée aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie de MAEN ROCH et au siège de Couesnon Marches de Bretagne, pendant un an.

A MAEN-ROCH, le 16 Février 2021

Le Président de Couesnon Marches de Bretagne, Christian HUBERT